

ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

INSECURITE ...

Edito

On a bien compris ; il ne faut pas en cette rentrée parler des retraites, des salaires, de l'emploi ou des services publics, c'est-à-dire de tout ce qui pourrait mettre des gens dans la rue. Il faut parler de l'insécurité à cause des Roms et des étrangers qui viennent par millions nous agresser tout ça parce qu'ils savent qu'on ne leur retirera pas la nationalité française.

Puisqu'il le faut donc, parlons d'insécurité, de danger, de morts violentes :

On dénombre en France chaque année environ 500 meurtres et ...12 000 suicides. La réalité des chiffres de l'insécurité, c'est que j'ai 24 fois plus de chance d'être assassiné par moi même que par un autre. Le problème de l'insécurité, c'est que l'on ne parle pas de ce phénomène qui est responsable de 96% des homicides et 98,7% des tentatives d'homicides. Il est vrai qu'il est difficile de mettre cela sur le dos de l'immigration.

Par contre, on sait que les trois quarts des « facteurs déclenchants » des suicides sont directement ou indirectement liés à la situation sociale (chômage, exclusion, souffrance au travail...) ; selon l'Organisation Mondiale de la Santé, une hausse de 1% du chômage entraîne une hausse de 0.8% des suicides. Plus on aura peur d'être cambriolé par un Rrom ou d'exploser sur une bombe islamiste, moins on pensera à la réalité de l'insécurité, moins on s'attaquera à ses causes réelles. Quand la goutte d'eau fait déborder le vase, on accuse la goutte, on oublie le vase.

VS MOBILISATIONS

Actualité *Dis moi ce dont tu as besoin*

Les services du Premier ministre sont une machine infernale à cracher sans discontinuer de la circulaire à croquer le service public. Celle du 26 mars 2010 donne les objectifs et les moyens d'y arriver à chaque ministre. Les lignes qui suivent mettent en évidence les « recettes » qui s'appliqueraient à l'Inrap dans les trois prochaines années si personne n'arrête le gouvernement dans les prochaines semaines

La circulaire relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'Etat.

En date du 26 mars 2010, la circulaire du premier ministre est en accès libre sur internet ... et gratuite !

► L'objectif n'est autre que de passer à la moulinette les établissements publics de l'Etat pour les rendre plus performants !!!

► Le moyen pour y arriver est le contrat de performance.

► A l'Inrap, la direction est en train de travailler sur un tel projet avec les ministères de tutelle.

C'est quoi un contrat de performance ?

► « *Dis moi ce dont tu as besoin et je te dirai comment t'en passer* » pourrait résumer assez fidèlement les objectifs d'un contrat de performance

Quand faire un contrat de performance, selon Matignon

► « Lorsqu'un opérateur présente une situation financière fragile ». Il se trouve que le premier ministre a écrit qu'il considère l'Inrap comme tel.

L'objectif du contrat de performance

Rétablir, selon la circulaire, la situation financière de l'Inrap à travers notamment :

► « Une redéfinition du périmètre d'activité de l'organisme (missions et moyens associés) » ;

► « Une contraction des dépenses, un redimensionnement des effectifs et le développement des ressources ».

....Et je te dirai comment t'en passer !

Plan de redressement à l'Inrap = contrat de performance

► « *le plan de redressement de la situation financière doit être établi sur une période courte (3 ans) et doit s'accompagner de dispositifs d'analyse et de suivi des coûts* », précise la circulaire.

Comment aider le service public de l'archéologie ?

► Le financement de l'archéologie doit être assurée de manière pérenne. Il faut mettre fin aux exonérations de la redevance d'archéologie préventive, notamment celles accordées aux lotisseurs.

► Une subvention doit être accordée à l'Inrap afin d'assurer ses missions de recherche et valorisation.

► La loi de 2003 relative à la mise en concurrence des fouilles doit être abrogée. Pour le moins, et pour éviter la dispersion des études, la maîtrise d'ouvrage des opérations archéologiques doit être assurée par l'Etat.

► Les besoins en emploi doivent être pourvus tant dans les services de l'Etat qu'à l'Inrap.

► L'Inrap doit être organisé au niveau central et déconcentré à l'échelon régional ; cette déconcentration visant à favoriser la création de services à vocation scientifique en archéologie préventive, sans que cela aboutisse à l'autonomie des régions.

► Le rôle du siège doit permettre d'élaborer, de coordonner et d'animer les politiques scientifiques, patrimoniales, culturelles et de mieux allouer les moyens en fonction des besoins en régions.

► L'emploi permanent doit être pourvu par du CDI à l'Inrap et du fonctionnaire dans les SRA.

► A l'Inrap, le statut des personnels est la meilleure garantie du maintien et du développement des missions et des métiers de l'archéologie préventive. Les compétences et les qualifications de personnels doivent être reconnus.

► Le CDA doit être désactivé car il développe une ultra précarité sans précédent au sein des personnels (enchaînement des phase de terrain, rémunération et allocation chômage constamment en retard, etc. ..)

Tous ensemble le 23 septembre et en grève.

Délocalisation : des nouvelles de nos amis....

Depuis le 17 septembre 2008, date de l'annonce de la délocalisation du siège :

► L'ex-ministre, Christine Albanel est devenue directrice de la communication à France Télécom.

► L'ex-directeur de Cabinet, Jean-François Hébert, préside le musée de l'externalisation à Fontainebleau,

► Notre directeur-adjoint de Cabinet préféré, Christophe Tardieu, a écrit – mal - un bouquin assez neu-neu sur Versailles,

► Maylis Roques, ex conseillère social, pouponne au Centre National de la Cinématographie dans le 16^e arrondissement, et on la salue bien.

► Arnaud Roffignon, essaie de faire oublier, à l'Inrap, qu'il était le conseiller budgétaire d'Albanel !

► Notre ami Michel Clément est à la Cour des Comptes, – grand bien lui fasse !

► Le petit Boudy, secrétaire général du ministère de la Culture, est toujours au huitième étage, bureau 8005.

► Les personnels du siège sont toujours 7, rue de Madrid.

► La CGT exige toujours le maintien du siège à Paris. TOUT ROULE !!

Septembre 2010

Alerte rouge à la Direction interrégionale Grand Ouest **Inrap**

La CGT vient d'alerter Jean-Paul Jacob, président de l'établissement, sur la situation de la direction interrégionale Grand Ouest. Il semble que cette fois les personnels soient « dans le rouge ». Cette direction interrégionale connaît un nombre important d'arrêts maladie (cinq actuellement) et le turn-over y est important (trois départs en quelques semaines).

L'organisation du travail et du service est défailante, le climat délétère et l'allocation de moyens insuffisante. Le bon déroulement des opérations n'est plus assuré et les conséquences sur la qualité du service rendu sont désastreuses. Quant aux personnels, ils connaissent de situations de tensions très fortes et leurs conditions de travail sont détériorées à l'extrême.

Un quotidien fossilisé dans le dysfonctionnement

► Les absences de fiche de poste pour les uns, d'allocation de moyen suffisant pour les autres, ou encore d'une organisation administrative opérationnelle et en adéquation avec les missions confiées aux services, et enfin d'outils de travail adaptés ont suscité, créé et organisé des dysfonctionnements à l'infini. Des signalements d'agents en situation de souffrance au travail ont été faits auprès des services du siège, qui les ont pris récemment en charge, mais pas encore réglés.

► Les nombreuses absences, liés en grande partie aux situations de souffrance au travail signalées ou aux départs, ne sont pas remplacées ou très partiellement. Les interlocuteurs en direction interrégionale font défaut, eux mêmes sont épuisés et n'assurent plus le service correctement. Parfois ils « agitent le bâton » ...et menacent de sanctions les personnels qui n'en peuvent plus ! Le sentiment d'abandon est très fort.

► *A ce jour, les personnels opérationnels et administratifs font savoir, une fois de plus, que la direction interrégionale ne fonctionne plus correctement et que les conséquences s'en font ressentir sur les personnels et le bon déroulement des opérations, tant d'un point de vue technique que scientifique mais aussi social.*

Le constat est que la situation de la direction interrégionale Grand Ouest est très dégradée et la CGT a demandé au président de l'Inrap d'y prêter une attention toute particulière.

La CGT exige que la direction mette tout en œuvre afin que les personnels de la direction interrégionale Grand Ouest bénéficient de conditions de travail optimales pour exercer au mieux leurs missions, tant administratives qu'opérationnelles et scientifiques.

A l'évidence, une organisation efficiente du service s'impose ainsi qu'une allocation de moyen supplémentaire afin que le service rendu aux usagers soit le meilleur possible.

La CGT exige, avec les personnels de toute la direction interrégionale Grand Ouest, d'être informée des suites que la direction compte donner à son courrier d'alerte.

Les conséquences sur la qualité du service rendu sont immédiates et désastreuses.

► Le déroulement des opérations archéologiques ne se fait pas dans de bonnes conditions et les conditions de travail sont dégradées, notamment en matière d'hygiène et sécurité pendant la phase terrain. Les toilettes ne sont pas vidangées régulièrement, les cantonnements sont en nombre insuffisant.

► Le sous effectif est chronique sur certaines opérations. Les personnels rencontrent de grandes difficultés à pouvoir réaliser les opérations en respectant le cahier des charges scientifiques des SRA. C'est dans ce contexte de très forte tension sur les effectifs que s'exerce le contrôle des services de l'Etat. Dans ces conditions extrêmes, il arrive que cet exercice soit mal perçu par les personnels, les incompréhensions sont multiples.

► Les personnels connaissent des situations de stress et de tensions intenses pour mener à bien les opérations. C'est le système D qui prévaut du démarrage et l'achèvement de l'opération. Ces situations sont « accidentogènes » très rapidement du fait de la très grande fatigue accumulée par les agents.

► Les indemnités de frais de déplacements sont versées avec beaucoup de retard. En juillet et août les versements ont été irréguliers et incomplets. La direction promet qu'à la fin septembre tout sera réglé. En attendant, les personnels préfinancent leurs frais professionnels jusqu'à l'endettement et bientôt ils ne pourront plus se rendre au travail car les sommes avancées par les agents sont très importantes du fait du grand déplacement et correspondent à quelques euros près à leur rémunération !

► Le travail administratif de la direction interrégionale est chaotique depuis plus de trois mois maintenant et l'information de la direction est lacunaire ou inexistante. Les incompréhensions se multiplient, ainsi que les comportements agressifs, entre les personnels. La situation est très difficile et pénible et certains agents souffrent de plus en plus de ce contexte de travail assez peu épanouissant et aux antipodes des valeurs que porte la CGT.



Septembre 2010

Le Droit des agents

En automne, les feuilles d'arbre et d'impôt commencent à tomber

La Cgt revendique une contribution plus juste et plus efficace.

Mais au juste, à quoi sert l'impôt ?

► L'impôt a un rôle très important « ...une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés. » (article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).

► En clair, les impôts, taxes et prélèvements sociaux doivent être garants de la cohésion sociale (éducation, santé, retraite, services publics de proximité, culture...) en assurant la redistribution des richesses et permettre le développement de politiques incitatives, par exemple en matière d'environnement, de recherche, de politique industrielle, d'emploi...

Pourquoi l'impôt sur le revenu est-il plus juste que les autres ?

Deux types de calcul de l'impôt coexistent :

► **les impôts progressifs** (impôt sur le revenu, droits de donation et de succession notamment). Il s'agit des impôts dont le taux (ou pourcentage) d'imposition augmente en fonction des revenus perçus. Pour être juste et efficace, l'impôt doit donc être progressif.

► **les impôts proportionnels** (TVA, Impôts sur les sociétés...). Ces impôts ont un taux (ou pourcentage) identique quel que soit le montant des revenus perçus. Cela les rend injustes, puisque l'effort fourni est le même que l'on ait des revenus élevés ou non.
Moins on est riche et plus ils pèsent lourd dans le budget.

Comment se répartissent les impôts ?

L'impôt sur le revenu représente à peine plus de 20 % des recettes de l'État. En effet, aux trois quarts les impôts et taxes sont collectés injustement de manière proportionnelle donc en ne tenant pas compte des revenus (impôts indirects).

Les impôts indirects passent souvent « inaperçus ». Il est en effet difficile de voir la part de Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) payée à la pompe à essence ou encore la part de TVA payée sur chacun de ses achats. Et pourtant, ces impôts sont loin d'être indolores.

Donc, en diminuant l'impôt sur le revenu, en réalité on répartit différemment l'imposition en la faisant peser plus lourdement et injustement sur les ménages les moins aisés.

Donc, moins on est riche et plus les impôts indirects pèsent lourd dans le budget.

Quelles sont les principales propositions de la CGT pour un impôt plus juste :

- Augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu,
- Suppression du bouclier fiscal,
- Suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires,
- Limitation du nombre de niches fiscales,
- Taxation de tous les revenus financiers,
- Harmonisation de la fiscalité européenne,
- Limitation de la TVA,
- Renforcement de la fiscalité du patrimoine
- Réformer la fiscalité locale (taxe habitation, taxe foncière...).

Qu'est ce que le bouclier fiscal et les niches fiscales ?

Le bouclier fiscal permet de limiter l'ensemble des impôts d'un contribuable à 50 % de ces revenus. **C'est avant tout 700 millions d'euros de perdus pour l'État.** À ce jour, le bouclier a principalement concerné 7 676 redevables de l'impôt sur la fortune (ISF). L'État leur a remboursé 580 millions d'Euros. Les niches fiscales, sont des dispositifs qui permettent de déduire certaines dépenses du montant de ses impôts, ou de percevoir un crédit d'impôt.

Le coût de l'ensemble des niches fiscales est estimé à 74,8 milliards d'euros.

Il est intolérable que certains ne participent pas à l'effort collectif à hauteur de leurs moyens. Les efforts doivent également être équitablement répartis entre les citoyens !

.....

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT **Septembre 2010**

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr> 4